



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

La Défense, le

17 MAI 2010

Direction des services de transport
Sous-direction de la sécurité des transports
ferroviaires et collectifs et de la régulation ferroviaire
Bureau de de la sécurité et de l'interopérabilité des transports
guidés

**Le Directeur général des infrastructures, des
transports et de la mer**

à

Monsieur le Directeur du Bureau d'enquêtes sur les
accidents de transport terrestre

Affaire suivie par : Annie Dauvilliers
annie.dauvilliers@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 87 42- Fax : 01 40 81 16 61

**Objet : rapport d'enquête technique concernant la collision entre un TER et un autocar
survenue le 2 juin 2008 au passage à niveau n°68 d'Allinges (74).**

Par lettre du 23 février 2010 vous m'avez transmis le rapport établi par le BEA-TT sur l'accident
survenu le 2 juin 2008 sur le passage à niveau n° 68 d'Allinges (Haute-Savoie).

Ce rapport comprend trois recommandations à l'adresse du SETRA et de la direction générale des
infrastructures, des transports et de la mer.

Les recommandations R 2 et R 3 préconisent de compléter l'arrêté du 18 mars 1991 relatif au
classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau afin d'une part, de
préciser que le délai de fermeture d'un passage à niveau doit permettre à tout véhicule routier lourd
autorisé, s'engageant au moment de l'annonce d'un train, d'avoir dégagé la barrière d'entrée du
sens de circulation opposé avant que celle-ci ne s'abaisse et d'autre part, de traiter le cas de feux
rouges clignotants additionnels qui peuvent être installés à l'arrière des feux de droite des
passages à niveau.

Je vous indique que le processus de modification de cet arrêté a débuté, la concertation avec les
partenaires concernés étant engagée (Réseau ferré de France, SNCF et Délégation à la sécurité
et à la circulation routières).

Le Directeur général des infrastructures, des
transports et de la mer

Daniel BURSAX

Copie à :

**Présent
pour
l'avenir**